



Coordination de l'Accompagnement  
en Soins Palliatifs Angevine

14/06/2018 19h30 - 20h45	<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>
<b>Les Capucins</b> Angers	COMPTE RENDU

<b>Rédacteur</b> : Dr. Vincent GOURD	<b>Modérateur et Présidente de l'Association</b> : Catherine MONGIN
Pièce(s) jointe(s)	 2018.06. AG - DIAPORAMA.pdf

- I. Assemblée générale extraordinaire
- II. Assemblée générale ordinaire

THEME	RELEVÉ DE CONCLUSIONS
<b>I. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</b>	
<b>1. EVOLUTION DES STATUTS DE LA CASSPA 49</b>	- <b>Collège 5. EMSP :</b> Création de 2 sièges supplémentaires pour intégrer un médecin représentant l'EMSP de l'ICO – Paul Papin et un médecin représentant l'ERRSPP – Site Angers
<b>II. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b>	
<b>1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15/06/17</b>	Compte rendu approuvé
<b>2. NOUVELLES ADHESIONS 2018</b>	7 nouvelles adhésions : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Centre Santé services choletais - Cholet</li><li>▪ EHPAD Les augustines - Angers</li><li>▪ EHPAD Résidence Lebreton - Angers</li><li>▪ SAAD Bien à la Maison – ONELA (Angers/Saumur)</li><li>▪ SAAD Senior compagnie (Angers)</li><li>▪ Association Soins Santé</li><li>▪ Association APF 49 Pôle Domicile – Saint Barthélémy d'Anjou</li></ul>

<p><b>3. ORIENTATIONS DE L'ARS CONCERNANT LA CASSPA 49</b></p>	<p>Rappel des orientations décidées par l'ARS/CASSPA/Directions des EMSP/Membres invités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un avenant au CPOM de l'ICO porteur administratif de la mission d'animation territoriale en soins palliatifs</li> <li>- Rédaction d'un avenant au CPOM des 5 EMSP (comment la CASSPA est associée aux missions des EMSP ?)</li> <li>- Rédaction d'une convention (ou charte) définissant les attendus de la coopération entre la CASSPA, les établissements porteurs des EMSP et l'établissement porteur administratif</li> </ul> <p>Prochaine réunion : Jeudi 4 octobre 2018 (Objectif : entériner tout cela)</p>
<p><b>4. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2017</b></p>	<p>Pas de commentaires</p>
<p><b>5. POINT SUR LES ACTIONS A MENER ET A VENIR</b></p>	<p><b>GT Formations en SP par la simulation à la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel : un seul centre de simulation en santé dans le 49 = CHU</li> <li>- Action entreprise par la CASSPA en 2018 : trouver un nouveau porteur de ces formations (jusqu'en avril 2017, programme porté par le réseau Aquarel Santé). En avril 2018 : réponse positive du CFPS (CHU) pour porter le programme.</li> </ul> <p>A noter : Module 2. La communication en SP est une formation très demandée d'après l'enquête réalisée auprès des professionnels de santé lancée par la CASSPA en 2017</p> <p>Autres actions à prévoir dans le cadre de ces formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- solliciter des intervenants : psychologues, un médecin (pour le module 2)</li> </ul> <p>A noter : Nécessité d'avoir suivi et validé l'attestation universitaire « Formation à la simulation en santé ».</p> <p>➔ Tarif de la formation = 1000 euros + droits universitaires.</p> <p>Demande d'un membre de l'AG que la CASSPA puisse en financer une partie en tant que futurs formateurs : à rediscuter en bureau ?</p> <p><b>GT Analyse des pratiques et des recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de validation des fiches à constituer</li> </ul> <p><b>GT « EMSP »</b></p> <p><u>Actions issues du plan d'actions régional demandé par l'ARS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Constituer un annuaire des psychologues libéraux compétents en soins palliatifs :</b></li> </ul> <p>Le terme « compétent » questionne une partie des membres de l'AG. Attention à ne pas labelliser. Privilégier un autre terme comme « sensibilisation » ou « appétence », « expérience » plutôt qu'« expertise ».</p> <p><b>Objectifs du GT :</b> définir une liste de psychologues disponibles pour prendre le relais des psychologues des EMSP après leurs évaluations, afin d'éviter une rupture de suivi psychologique. La question du déplacement domicile a également été posée.</p> <p>L'annuaire sera destiné exclusivement aux EMSP.</p>

	<p>Enfin, cette démarche a permis de connaître les appétences des différents psychologues au-delà des soins palliatifs.</p> <p>Les membres de l'AG demande au bureau de la CASSPA d'interroger les psychologues n'ayant pas répondu à l'enquête et ceux qui ont donné une réponse négative, afin de connaître leurs motifs.</p> <p>Il faudrait enfin solliciter la SFAP et l'AFSOS sur cette question.</p>
<p><b>6. MONTANT DE LA COTISATION 2019</b></p>	<p>Montant de la cotisation 2019 fixé à titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutionnel : 170€</li> <li>- Associatif/libéral : 20€</li> </ul>
<p><b>7. ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE 5 (EMSP) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>Collège 5</b> : EMSP – 6 sièges à pourvoir – 5 candidatures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EMASSP Angers – Dr. Philippe HUBAULT</li> <li>- EMSP Cholet – poste vacant</li> <li>- EMSP Doué la Fontaine – Dr. Vincent GOURD</li> <li>- EMSP Saumur – Dr. Sophie POCHIC</li> <li>- EMSP Angers (ICO) – Dr. Hélène SCHMETS</li> <li>- ERRSPP Angers – Dr. Petronela RACHIERU</li> </ul> <p>Les membres sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans.</p>
<p><b>8. PROPOSITIONS D'IDEES DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la réflexion autour des psychologues : constituer un groupe de travail ?</li> <li>▪ Poursuivre le rapprochement des médecins généralistes</li> </ul>
<p><b>9. QUESTION(S) DIVERS(S)</b></p>	<p>Pas de question(s) diverse(s)</p>
<p><b>10. PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- juin 2019</li> </ul>